

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRRENX**

Nombre de membres 15
En exercice 14
Qui ont pris part à la délibération 12
Date de la convocation : 01/12/2022

SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil-vingt-deux et le sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, CHOPIN Marjorie, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVE Magali.
Messieurs BOURROUILH Joël, CAZALETS Henri, GOICOCHEA Loïc, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel.

Absents : Madame DODOGARAY Christelle.

Procurations : Madame LAVAUZELLE Nadia donne pouvoir à Madame SAUVE Magali.
Monsieur DINAND Jacques donne pouvoir à Madame BARTHE Nadine.

Secrétaire : M. CAZALETS Henri

N° 04-12-2022 Adoption des tarifs pour le marché hebdomadaire et le marché d'été

Marché hebdomadaire du mercredi :

Madame le Maire rappelle que le tarif actuellement en vigueur est de 1.10 euros le mètre linéaire d'étalage. Suite à la réunion de la commission marché en date du 29 novembre 2022, il est proposé d'établir 3 types de tarifications distinctes.

- Un tarif trimestriel pour les commerçants réguliers qui resterait à 1.10 euros le mètre linéaire ;
- Un tarif mensuel pour les commerçants saisonniers qui serait porté à 1.20 euros le mètre linéaire ;
- Un tarif à 2.00 euros le mètre linéaire pour les commerçants « volants ».

Marché d'été du dimanche :

Madame le Maire rappelle que la tarification actuellement appliquée est de :

- 4.00 euros pour les étals de 1 à 4 mètres ;
- 8.00 euros pour les étals supérieurs à 4 mètres.

Il est proposé de maintenir les tarifs du marché d'été à l'identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12)

DÉCIDE

- D'adopter les 3 types de tarifs proposés par la commission marché, à savoir le tarif trimestriel, le tarif mensuel et le tarif « volant », pour le marché hebdomadaire du mercredi.

➤ De maintenir les tarifs du marché d'été à l'identique.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

